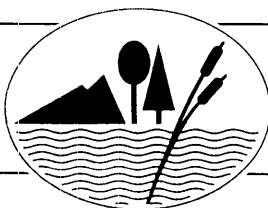


MEMPHREMAGOG



CONSERVATION

61, chemin Southière
Canton Magog (Québec) J1X 5R9
Tél. : (819) 843-9476

Site internet : www.ville.magog.qc.ca/mci/
Courrier électronique : memphremagog@canada.com

LE SAMEDI, 5 AOÛT, 2000

à 9:00 H.A.M.

**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES
AU MURRAY MEMORIAL CENTRE
À GEORGEVILLE**

SATURDAY, AUGUST 5, 2000

at 9:00 H.A.M.

**ANNUAL MEETING
AT THE MURRAY MEMORIAL CENTRE
IN GEORGEVILLE**

Le Message du président

Aucune nouvelle année ne s'écoule sans apporter son lot de menaces à l'environnement du lac dont nous nous sommes donnés le mandat d'assurer la défense. Non pas que ces menaces soient de pures surprises, elles sont plutôt l'héritage de politiques environnementales et de développement qui n'évoluent pas au même rythme que les connaissances scientifiques en ces matières.

Notre équipe a travaillé d'arrache pied tout l'hiver pour s'assurer que les dossiers de conservation et de développement durable soient conduits dans l'intérêt de la protection du lac. Roger Williams, dans sa chronique, nous en dresse un juste portrait.

Je voudrais, pour ma part, vous entretenir de deux dossiers en apparence très différents, mais présentant de grandes similitudes d'approche de la part de leurs promoteurs.

Le développement du secteur nord-ouest de Magog

L'origine de l'agglomération magogoise se situe autour d'un lieu nommé l'Outlet à la source de la rivière Magog. Le développement s'est largement fait dans l'emprise du marécage de la Rivière aux Cerises, sur des remblais de plus en plus importants. Des documents d'archives nous montrent que tout ce qui s'est construit sur les parties basses entre le chemin Southière et la rue Merry l'a été sur des remblais gagnés sur le marécage, aux dépens de sa capacité filtrante et de la qualité des eaux du lac (voies ferrées, route, pointe Cabana, usine, COOP et tout ce qui borde la route 112 et la rue du Moulin). Ces activités industrielles et commerciales ont de plus produit leur lot de dépôts contaminés, jetés eux aussi dans le marécage.

Par la suite, le développement du secteur à l'est et au sud du lac ont transformé ce lieu en un pôle de circulation qui s'anime de façon importante au plus fort de la haute saison touristique. Il est évident que l'attente au feu de circulation de l'intersection des rues Merry et Principale un samedi après-midi de juillet, sans être dramatique, a de quoi surprendre le Magogois comme le touriste qui vient ici pour fuir la grande ville.

The President's Message

No new year unfolds without its threat to the lake's environment, which it is our mandate to defend. Nor are these threats anything new; they are frequently the legacy of the environmental politics and the development policies of the past, which of course don't evolve at the same pace as our understanding of the problems and the possible solutions.

Our MCI team has worked hard through the winter to ensure that the goals of conservation and sustainable development are pursued with a view to protecting the lake.

I would like, for my part, to speak about two dossiers, apparently quite different, but clearly suggesting a similar attitude of mind on the part of their proponents.

The development of the North-West sector of Magog

The original Magog settlement formed around a place called the Outlet at the mouth of the Magog River. Its development was heavily influenced by the marshes of the Cherry River, and the increasingly important land along their banks. Archival documents show us that everything built on the lower stretches between chemin Southière and rue Merry was built on land reclaimed from the marshes and was dependent on the quality of the lake water and the filtering capacity of the marshes themselves (the railway, the road, Cabana Point, the factory, the COOP, and everything else along Route 112 as far as rue Moulin). This industrial and commercial activity produced its share of contaminated waste which found its way into the marshlands.

Later the development of the eastern and southern parts of the lake brought more traffic into this area, traffic which swelled considerably at the height of the tourist season. It is obvious that in recent times the delays at the intersection of rue Merry and rue Principale on a Saturday afternoon in mid-July have caught the residents of Magog off guard, as much as the tourists who are trying to escape the "big city".

La mise en valeur du front du lac, malgré ses excès de béton des années '90, l'aménagement des pistes cyclable et piétonne et, plus récemment, la mise en valeur de la partie résiduelle du marécage par la mise en service d'une piste sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, laissent espérer un avenir serein pour ce secteur décrété zone récréotouristique dans le plan d'aménagement de la MRC.

Malheureusement, certains promoteurs se sont prévalus du zonage actuel pour construire ce qui semble être l'amorce d'une muraille de maçonnerie abritant des condos sans aucun rapport avec la beauté et le sens du lieu. Pire encore, Provigo vient proposer d'empiéter encore sur le marécage (en plein XXI^e siècle !) pour y ériger une grande surface dont il prétend que la présence permettra de mettre en valeur le marécage et de résoudre les problèmes de congestion routière en permettant le prolongement de la rue Bowen, lui aussi prévu dans le marécage!

Sans déborder dans le domaine, qui n'est pas le nôtre, de la planification urbaine, nous constatons aussi que la détérioration de la rue Principale, un des charmes de Magog, s'est accentuée dans la foulée des développements commerciaux périphériques (rue Sherbrooke à l'est, déplacement de la SAQ à l'ouest). Combien de centre-villes du Québec ont connu une détérioration par ailleurs évitable à cause du développement incontrôlé de sa périphérie!

Cette détérioration de l'« entrée » de Magog, en empiètement dans le marécage déjà largement hypothéqué, en contradiction avec la vocation récréotouristique consacrée du secteur, a entraîné, lors des audiences publiques de la Ville de Magog sur le secteur nord-ouest, une mobilisation générale des groupes et associations œuvrant à une planification cohérente de notre région.

MCI a été du groupe et a déposé deux mémoires, l'un sur l'importance de la capacité filtrante du marécage pour la santé du lac, l'autre sur un schéma de développement durable consacrant le caractère identitaire de toute la zone. Le communiqué de presse ci-joint en résume les points saillants, et l'on peut aussi consulter les deux mémoires sur le site WEB de MCI (ceux qui ne sont pas abonnés à internet peuvent le faire à leur bibliothèque municipale).

Le site d'enfouissement sanitaire Bestan

Le dossier de Bestan, quoique bien différent, procède d'une dynamique semblable. Cette question a été rapportée à plusieurs reprises dans les lettres de nouvelle de MCI des années passées. Sans prétendre en faire ici le résumé, rappelons-nous que le site actuel, développé à partir d'un ancien dépotoir, n'a pas fait l'objet d'une étude scientifique de localisation en vue d'en minimiser les impacts sur l'environnement. Ses lixiviats (effluents provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie) auraient une tendance naturelle à s'écouler vers le lac Lovering qui lui-même se jette dans le lac Memphremagog à Fitch Bay, pour ensuite prendre le chemin de la rivière Magog: un long détour !

Par ailleurs, ce site n'a pas été contraint dans sa conception à des normes environnementales telles qu'on en retrouve aujourd'hui (pour autant qu'elles soient suffisantes).

De plus, l'apport de matériaux dans le site n'est pas assujéti à des exigences satisfaisantes de collecte sélective, de recyclage, de compostage, telles que préconisées par MCI aux audiences du BAPE de 1996 et de 1999.

Despite the excess of concrete, the value of the lakefront, of the pedestrian and cycle paths, and of what is left of the marshland now made accessible by a pathway along the old railway line, their value offers hope of a promising future for this section designated as a zone for recreation and tourism.

Unfortunately, certain developers are taking advantage of the zoning regulations to construct what appears to be the beginning of a masonry wall of condominiums with no aesthetic merit, nor any sense of the natural surroundings. Worse still, Provigo is planning to encroach again on the marshlands (hard to believe we're actually in the 21st Century!) with a large surface construction, which it claims will enhance the marshlands and solve the traffic congestion by extending rue Bowen, - itself, of course, built on the marshes.

Without venturing into the realm of urban planning, we would also note that the commercial decline of rue Principale, formerly one of Magog's main attractions, is accelerated by the growth of "peripheral" development (rue Sherbrooke to the east, the SAQ's move to the west). How many town centres in Quebec have suffered an avoidable decline because of precisely this phenomenon?

This damage to the approach to Magog, further encroaching on already heavily invaded marshlands and clearly contradicting recreation and tourism plans for the area, called for a general mobilisation of groups and associations working for a coherent planning programme for our region - who, as MCI, opposed the project at Magog's public hearings on the proposals.

The Bestan Dumpsite

The Bestan dossier, though in some ways quite different, raises similar issues. It has been the subject of much commentary in the MCI newsletter over the past few years. Without therefore going into too much detail, we recall that the site itself grew from an older dumpsite, which had certainly not been selected on the strength of any scientific study concerned with minimizing the impact on the environment. The effluent from its decomposing garbage tends to flow naturally towards Lake Lovering, which in turn flows into Lake Memphremagog at Fitch Bay. From there the water flow eventually follows the course of the Magog River, a long and potentially damaging detour!

Furthermore, the site was not built even with today's environmental norms in mind (and we might well question how adequate they can be considered).

Again, the material brought to this site is not subject to any local requirements for selective collection, recycling or composting, (i.e. an integrated and regional waste management system) such as were called for by MCI at the BAPE hearings in 1996 and 1999.

Finally, the site is at virtually full capacity and local authorities might be afraid that they will inherit the problem of cleaning it up if it is abandoned by those who are presently operating it.

The issue resembles that of the development of the North-West sector of Magog in that the proponents of the site argue that permission to expand would allow them to improve conditions at the present site, while at the same time alleviating (they would say eliminating) the risks. This expansion would certainly run

Enfin, la capacité du site tire à sa fin et les autorités locales pourraient s'inquiéter d'hériter un jour des problèmes de décontamination du site s'il était abandonné par ses exploitants actuels.

Le problème ressemble à celui du développement du secteur nord-ouest en ce que ses promoteurs invoquent que l'agrandissement du site, s'il était permis, permettrait d'améliorer les conditions du site actuel de façon à en atténuer (on prétend supprimer) les risques ; cet agrandissement nécessiterait l'apport d'une très grande quantité de déchets additionnels pour rentabiliser l'investissement. Cette solution ne s'inscrirait certainement pas dans une politique de gestion régionale des déchets faisant l'objet d'une collecte sélective, d'un compostage et d'un recyclage maximum.

Les membres de MCI et son conseil d'administration n'ont pas confiance à la solution d'agrandissement du site. Le conseil de MCI a donc convenu d'adopter une position claire à cet effet, dans le but d'appuyer nos élus dans la recherche d'une solution à long terme et totalement sécuritaire du problème du site actuel. Ils ont donc résolu ce qui suit :

ATTENDU que Memphremagog Conservation (MCI) se doit d'émettre un avis sur tout projet qui risque d'affecter la qualité environnementale du lac Memphremagog,

ATTENDU que le site d'enfouissement Bestan (Canton de Magog), dont l'agrandissement est présentement à l'étude, est situé dans le bassin versant du lac,

ATTENDU que le conseil d'administration de MCI n'est pas convaincu que, dans son état présent, le site soit conçu selon la meilleure technologie ou soit adéquatement situé pour le traitement des déchets,

Il est RÉSOLU que MCI s'oppose à tout agrandissement du site d'enfouissement Bestan.

Il est aussi RÉSOLU que les membres de MCI soient informés de cette décision.

Vers une politique intégrée de développement durable pour la région

MCI s'est donné dans ces deux dossiers une position claire de façon à favoriser, dans l'intérêt de la région, l'adoption de politiques de développement durable totalement cohérentes, aussi difficiles soient-elles à imaginer.

Les deux exemples précédents illustrent la difficulté de mettre en place une véritable planification à l'échelle régionale et le risque de voir des promoteurs privés, en absence de contrôles et de programmes intégrés, promettre des solutions qui, dans certains cas risquent, dans d'autres garantissent, la création de problèmes ultérieurs plus graves encore que ceux qu'ils prétendent ainsi régler.

Nous espérons que la prise de position de MCI, motivée par la seule préservation environnementale du lac, et non par des intérêts économiques individuels et à court terme, sera perçue par les élus comme un appui à la mise en place d'éventuelles politiques de développement cohérent et durable pour la région.

Jacques Charbonneau
Président

counter to a regional strategy based on an integrated local waste management system.

MCI and its Board of Directors has no confidence in the proposal to expand the site. The Board therefore met to adopt a clear position to that effect, with a view to urging our elected officials to seek a safe, long-term solution to the problem. The Board resolved that:

WHEREAS Memphremagog Conservation Inc. (MCI) must respond to all projects that might impact the environmental quality of Lake Memphremagog; and

WHEREAS the waste disposal site at Bestan (Canton de Magog), being considered for expansion, is situated in this lake's watershed; and

WHEREAS the Board of Directors of MCI is not confident the site is adequately engineered or located for waste disposal in its present state; therefore be it

RESOLVED that MCI oppose any expansion of the waste management site at Bestan; and

RESOLVED that members MCI be notified of this decision.

Towards an integrated, sustainable development for the region

MCI has set out in both these cases a clear position, intended, in the interests of the whole region, to promote the adoption of coherent long-term policies, however challenging they may be to realize.

The two examples given illustrate the difficulty of setting in place real planning at the regional level, and also the risk of seeing, in the absence of controls and coherent objectives, private initiatives offering solutions which in some cases risk, and in others guarantee, the creation of problems more severe in the long run than those they claim to be solving.

We hope that the stand taken by MCI, motivated only by the desire to preserve the integrity of the lake's environment and not by individual, short-term, economic interests, will be seen by elected officials as support for establishing integrated, sustainable, long-term strategies and policies for this region.

Jacques Charbonneau
Président

Magog à la croisée des chemins

Une bonne partie de notre attention ce printemps a été attirée sur la controverse entourant les règlements de zonage à Magog, à la pointe nord du lac Memphrémagog. Ces règlements permettraient la construction de bâtiments de six étages - le premier complexe de condominiums est déjà érigé - le long de la rive du lac. Lors d'audiences publiques tenues récemment, le MCI, comme plusieurs partis intéressés, s'est prononcé contre ces règlements de zonage. Jacques Charbonneau, notre Président, a fait état du tort irréparable que ce genre de développement ferait à l'environnement naturel de même qu'à l'économie de la région. Le Secrétaire du conseil d'administration du MCI, Pascal Quesnel, a quant à lui abordé plus spécifiquement les effets potentiellement néfastes de ce développement sur le marécage de la Rivière aux Cerises, un des plus importants et des plus fragiles endroits le long des rives du Memphrémagog.

Afin de vous dresser un portrait des questions abordées, nous avons résumé ci-dessous les propositions présentées par Jacques et Pascal lors de ces audiences publiques. Ce résumé vous donnera, nous l'espérons, une idée de ce qui est au coeur du débat actuel et combien vitale est votre implication au sein de celui-ci: vous devez faire entendre votre voix. Vos conseillers municipaux sont-ils au courant ? Quels sont leurs sentiments à cet égard ? Demandez-leur. Ce qui se passe à Magog nous touche tous et toutes, peu importe où nous habitons autour du lac, puisque nous en ressentirons tôt ou tard l'impact.

Memphrémagog Conservation réclame un moratoire sur ce développement, demande à la Ville de Magog de prendre exemple sur les meilleurs modèles de mise en valeur de cette ressource exceptionnelle, unique et non renouvelable.

Un plan d'aménagement révisé devrait viser l'atteinte des objectifs suivants:

- intégrer dans le schéma révisé tout le territoire situé entre la rive du lac et la crête des collines environnantes, de l'autoroute à la rue Merry
- décréter le caractère déterminant de cette zone pour l'image qu'elle peut projeter de Magog et d'une vocation récréo-touristique de qualité
- maintenir et valoriser pour cette zone une image identitaire de la région
- effectuer une étude d'impact environnemental sur les implantations passées et proposer un schéma de restauration d'un équilibre écologique durable en fonction de la rivière, du marécage et de la baie de Magog
- augmenter les espaces communautaires, les parcs, les zones d'interprétation environnementale et historique, ainsi que les espaces publics
- soumettre tous les projets situés le long des routes 112 et 141, ainsi que ceux situés à moins de 400 mètres du marécage, du lac et de la rivière à une commission (écologie, culture, urbanisme) formée aux fins de garantir le respect des objectifs visés, assortis d'une consultation publique pour toute dérogation au schéma d'aménagement

Magog at the Crossroads

Much of our attention this Spring has been focussed on the controversy surrounding the zoning regulations in Magog at the northern tip of Lake Memphremagog. These regulations would allow for six-storey buildings - the first block of condominiums is already up - to be built along the lakeshore. At the recent public hearings MCI, along with many other concerned groups, spoke out against these zoning regulations. Jacques Charbonneau, our President, dealt with the untold damage that this kind of development could have both on the natural environment as well as on the economy of the region. The Secretary of MCI's Board of Directors, Pascal Quesnel, spoke more specifically about the potentially adverse effects on the Cherry River wetlands, one of the most ecologically important and sensitive areas along Memphremagog's shores.

In order to provide you with a summary of the issues, we've printed here some of the proposals presented by Jacques and Pascal at the hearings. They will, we hope, give you a sense of what's at stake in this debate and how vital it is that you be involved and make your voice heard. Do your municipal councillors know what's going on? How do they feel about it? Ask them. What happens at Magog concerns all of us, wherever we live on the lake, since we'll all undoubtedly feel the impact.

Memphremagog Conservation Inc calls for a moratorium on this development, asks the City of Magog to take example on the best models of enhancement of this exceptional, unique, and non-renewable resource.

A revised development plan should aim at reaching the following objectives:

- To integrate within this revised plan all the territory located between the shoreline and the crest of the surrounding hills, from Highway 10 to Merry Street
- To mark by decree the determining role this zone plays in the image projected of Magog as a quality environment for vacation and recreation
- To maintain and put forth an image that sets the identity of the area
- To make an environmental impact study on the past development and to propose a rehabilitation plan for a durable ecological equilibrium of this area with regards to the Cherry River, the wetlands and Magog Bay.
- To increase the number of communal space, parks, environmental and historical interpretation zones as well as public areas
- To have all development projects along roads 112 and 141, as well as those located within a 400 meter strip of the Cherry River wetlands undergo a review by a commission (ecology, culture and town planning) which would guarantee the respect of the development plan, accompanied with public hearings for any derogatory project

- identifier tous les repères visuels remarquables afin d'en respecter les références (église, silo de la COOP, autres bâtiments remarquables par leur architecture vernaculaire, gare, quai fédéral, montagnes, marécage, rivière, vues particulières des alentours, ...)
- établir une grille de gabarits et de matériaux basés sur les caractères régionaux du bâti ainsi que des modes d'implantation et d'accès basés sur les caractères naturels du lieu (façades et non arrière cours orientées vers le marécage,...)
- prévoir, grâce à un zonage prévoyant des marges latérales de construction et une limite à la hauteur des clôtures et de la végétation ornementale, un pourcentage élevé de vues sur le lac à partir de tous les espaces et circulations publics (maximum de 30% d'obstruction visuelle par le bâti)
- soumettre l'affichage et l'architecture à des normes visant à favoriser l'identité régionale et à empêcher l'implantation de grandes bannières corporatives participant à la banalisation du lieu
- étudier des voies et des stationnements d'évitement, aux impacts visuels minimisés par une localisation en retrait et un aménagement paysagé approprié pour rendre plus fluide la circulation automobile aux périodes de pointe et soulager la zone de l'impact visuel du parc de stationnement automobile
- renoncer à l'agrandissement de la zone du centre-ville vers l'Ouest du centre-ville actuel
- acquérir la zone tampon du marais de la Rivière-aux-Cerises afin d'empêcher d'autres menaces anthropiques. Ces terrains pourraient être gérés par un organisme environnemental pour garantir sa protection
- affirmer le rôle et la vocation de l'entrée Ouest de la ville comme étant un site récréo-touristique
- penser à d'autres alternatives pour reconfigurer l'ouest de la rue principale comme la construction d'attraits récréo-touristiques ou éducatifs
- acquérir le site de l'ancien motel Cabana, le rendre disponible à la population sous forme d'espace public et en donner la gestion de la zone marécageuse à un organisme environnemental
- mettre en force son projet de mise en valeur de l'arrière de la rue Principale (portion de la rivière Magog entre le barrage de la Dominion Textile et le pont de la rue Merry)
- harmoniser ses aménagements entre ses limites municipales et celles du Canton de Magog à la tête du lac pour permettre une cohérence et une continuité.

Les textes complets de ces mémoires présentés durant les audiences publiques seront bientôt disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante: www.ville.magog.qc.ca/mci/

- To identify all visual landmarks in order to respect their referential value (the church, the COOP silo, other buildings remarkable for their vernacular architectural style, the train station, the federal wharf, mountains, wetlands, river, particular viewpoints of the area, ...)
- To establish a grid of size and material based on the regional character of the surrounding structures as well as setting up modes of settling down based on the natural character of the area (property front facing the wetlands...)
- To plan, with the help of a development scheme which should take into account lateral construction margins and a limit to fence heights and ornamental vegetation, a high percentage of open views towards the Lake from all public and circulation areas (a maximum of 30% visual obstruction)
- To submit all posting up of signs or building to regulations aiming at favoring the regional identity and to prevent the settling down of big corporation banners which bring triteness to the site
- To study loop lines and alternative parking areas, with limited visual impacts due to a set back location and a suitable lay out allowing for a more flowing circulation, while removing the visual impact of the existing parking area
- To abandon all development of the downtown area to the West of the its actual location
- To acquire the buffer zone of the Cherry River wetlands to prevent any other anthropic threats. These lands could be managed by an environmental trust to guarantee its safekeeping
- To state the recreational and tourist appeal role and vocation of the West entrance to Magog
- To think of other alternatives to reshape the West end of Municipal Street such as the addition of recreational, tourist, and educational attractions
- To acquire the site of the old Cabana motel, in order to make it available to the public and to give the management of its marsh zone to an environmental trust
- To enforce the enhancement of the back of Main Street (the part on Magog River, between the Textile dam and Magog River Bridge)
- To harmonize its planning between the City boundaries and those of Magog Township at the head of the Lake to better allow coherence and continuity.

The full texts of the reports submitted at the public hearings will soon be available on our website - www.ville.magog.qc.ca/mci/

Informations récentes

Bonnes nouvelles du côté du code d'éthique ! Le code a été approuvé par les municipalités des cantons de Magog, d'Austin et de Stanstead, et la MRC a donné sa bénédiction à la distribution du code au cours de l'été dans les bureaux des municipalités, aux rampes de mise à l'eau et dans les stations de lavage des embarcations. Le MCI approchera les autres conseils municipaux au cours des prochaines semaines dans l'espoir de voir le code être adopté par l'ensemble des six municipalités riveraines du lac. Vous trouverez ci-jointe une copie de ce code, alors passez le mot et de grâce distribuez-en des exemplaires auprès de vos amis et voisins. Des exemplaires seront aussi disponibles auprès de la Patrouille des Jeunes.

Au sujet de cette dernière, la Patrouille des Jeunes travaillera d'arrache-pied une fois de plus au cours de l'été au nettoyage des berges et des tributaires du lac, de même qu'au programme d'échantillonnage de l'eau, à la levée de fonds et à la vente de chandails. De plus, comme nous l'avons mentionné, elle distribuera aussi des exemplaires du code d'éthique afin de voir à «l'éducation» des usagers, habitants et touristes, du lac. Si vous les croisez sur les eaux, un geste de la main, un mot d'encouragement, un achat de chandails aux couleurs du MCI, voilà toutes des façons de leur démontrer votre appui et votre soutien.

La Patrouille des Jeunes participera aussi à la plantation d'arbustes, une initiative prise par RAPPEL, et soutenue par le MCI. Voir les détails plus loin dans ce bulletin.

Le projet de réfection des berges du Ruisseau Castle continue sur sa lancée. Vous vous souviendrez que le MCI avait lancé cette initiative, menée par Pierre Jutras, visant à enrayer la sédimentation créée par le développement le long de ce tributaire, du Mont-Orford à la rive même du lac. Un consultant engagé par le canton de Magog a alors recommandé un schéma d'aménagement et la quête de fonds pour mettre en oeuvre ce schéma a alors débuté. Des subventions d'un total de 125 000\$ provenant des organismes suivants font en sorte que le travail débutera dès cet été.

Fondations des lacs et rivières du Canada	environ 30 000 \$
Fondation Éco 2000 Canada	40 000 \$
Canton de Magog	30 000 \$
Canton d'Orford	10 000 \$
Association pour la Protection et l'Aménagement du Ruisseau Castlebrook	10 000 \$
Association des propriétaires de Southière-sur-le-lac	3 000 \$
Memphremagog Conservation Inc	1 000 \$

(Memphremagog Conservation Inc qui avait déjà investi 7 000 \$ dans l'étude d'identification des problèmes du Ruisseau Castlebrook en 1998 a fait cette année une contribution symbolique d'appui aux travaux)

Au moment d'aller sous presse, le projet espérait une subvention de 15 000\$ du Ministère de l'environnement du Québec.

La prochaine étape sera d'exercer une pression sur la direction du centre de ski afin de compléter le travail empêchant toute érosion future en provenance des pistes. Si ce travail n'est pas fait, le projet de réfection du Ruisseau Castle est voué à l'échec.

UPDATE

Good news on the Code of Ethics front! The code has been approved by the Canton de Magog, Austin and Stanstead Municipal Councils, and the MRC has given its blessing to the distribution of the code this summer at municipal offices, launching ramps and boat-washing stations. MCI will be approaching other municipal councils in the next few weeks in the hope that eventually all six municipalities around the lake will vote in support of this initiative. We've enclosed a copy with the newsletter, so spread the word, and by all means pass on a photocopy to friends and neighbours. Extra copies will also be distributed by the youth patrol.

And speaking of the Youth Patrol - they'll be working hard again this summer cleaning up shores and creeks, running the water-testing programme, fund-raising from the sale of T-shirts, and, as we mentioned, passing out copies of the code of ethics as part of our "education" campaign for residents and visitors on Lake Memphremagog. So if you happen to see them, a friendly wave, a word of encouragement, a T-shirt sale - all ways in which you can show your support and appreciation.

The Youth Patrol will also be involved this year with a shrub planting initiative undertaken by RAPPEL, and supported by MCI. Please see below for details.

The Castlebrook Project continues to gather momentum. As you may recall, MCI funded a study, spearheaded by Pierre Jutras, of the silting problems created by development along the banks of the Castlebrook tributary from Mount Orford down to the lakeshore. A consultant engaged by the Canton de Magog then recommended a plan of action and the hunt was on for funds to implement that plan. Grants totalling \$125 000 from the following organizations will ensure that the work will get under way this summer.

Rivers and Lakes Foundation of Canada	approx. \$ 30 000
Fondation Éco 2000 Canada	\$ 40 000
Canton de Magog	\$ 30 000
Canton d'Orford	\$ 10 000
Association for the Protection and revegetation of Castlebrook (APARC)	\$ 10 000
Owners association of Southière-sur-le-lac	\$ 3 000
Memphremagog Conservation Inc	\$ 1 000

(Memphremagog Conservation Inc has already invested \$ 7 000 in the 1998 study to identify the problems at Castlebrook so this years contribution is symbolic)

As we go to press, the project is also hoping for a \$ 15 000 contribution from the Department of the Environment of Quebec.

The next stage will be to pressure the future operators of Mount Orford to complete the work necessary to prevent future erosion of the ski slopes. If this work isn't done, the Castlebrook project is doomed to fail.

Membership forms are enclosed with the newsletter. With so much going on, your support is needed more than ever. We'd also welcome any names you might have, including your own, of people to serve on the Board of Directors. The only real qualifications are a love of Lake Memphremagog, and a willingness to

Des formulaires de cotisation accompagnent ce bulletin d'informations. Avec autant d'action autour de nous, votre appui nous est plus que jamais essentiel. Nous attendons aussi des suggestions de noms, peut-être même le vôtre, de gens prêts à siéger au conseil d'administration. Les seuls vrais critères de sélection sont un amour pour le lac, et une volonté de mettre vos talents à contribution au sein du MCI. Nous vous certifions que le travail ne manque pas et que votre aide trouvera emploi. Nous sommes plus particulièrement à la recherche d'expertise dans le domaine des publications sur le web afin de nous aider à la publication sur internet de ce bulletin d'informations, et ce n'est là qu'une des nombreuses possibilités.

Vous remarquerez aussi que nos états de compte ont un nouveau look cette année - tout afin d'améliorer notre efficacité.

Si vous avez une adresse électronique, veuillez nous la transmettre grâce au formulaire prévu à cette fin. Ceci nous permettra de vous garder au courant des dernières informations et des développements les plus récents que nous croyons de votre intérêt. Naturellement, nous nous assurerons que ces adresses demeurent confidentielles !

W. Roger Williams
Vice-président

100 000 arbustes pour l'an 2000

Vous trouverez joint à cet envoi un dépliant informatif concernant le revégétalisation des rives. En effet MCI s'est joint à l'organisme environnemental RAPPEL pour offrir des arbustes aux membres de MCI intéressés à revégétaliser leur rive du lac ou d'un de ses affluents.

Une étude portant sur «l'artificialisation» des rives a été effectuée par RAPPEL au cours des dernières années sur plusieurs lacs des Cantons de l'Est. Le terme artificialisation signifie que les rives des cours d'eaux ont subi un changement suite à une activité humaine, telle la construction d'un mur de soutènement, d'un

put whatever talents you have to work for MCI. We can guarantee there's something you can do. We're especially interested in anyone who has some interest in web communication to help in printing and publishing this newsletter - but that's just one of the many possibilities.

Please note also that our invoices have a "new look" this year - all in the interest of increased efficiency.

If you have an e-mail address, please include it on the returned membership form. It will allow us to keep you up-to-date on any important information or new developments which we think you should know about. Naturally we will make sure that these addresses are not available for distribution - they are for our eyes only!

W. Roger Williams
Vice-president

100,000 shrubs for the year 2000

MCI has joined the environmental organization RAPPEL to offer our members shrubs to be used to revitalize the banks of the lake, and the rivers that run into it (see enclosed brochure).

RAPPEL has done a series of studies over the last few years looking at the impact the loss of vegetation has had on various lakes in the Eastern Townships. Considerable damage has been done by general human activity on the shorelines resulting in bank erosion and an accelerated aging of the lakes. Lake Memphremagog suffers from this phenomenon.

Memphrémagog Conservation Inc.

61, chemin Southière, Canton de Magog (Québec) J1X 5R9

Nom : _____
Adresse postale : _____ Rue : _____
Ville : _____ Province / État : _____
Code Postal : _____ Adresse électronique : _____

Veuillez cocher les cases appropriées

Cotisation annuelle ☐ régulière : 25 \$ ☐ de soutien : 100 \$ ☐ don additionnel : _____ \$

Les cotisations sont déductibles d'impôts

Veuillez indiquer dans quel secteur se trouve votre résidence au lac Memphrémagog :

- ☐ Magog ☐ Entre Magog et Drummond Point ☐ Entre Drummond Point et Fitch Bay
☐ Entre Fitch Bay et la frontière américaine ☐ États-Unis ☐ Entre la frontière américaine et Knowlton Landing
☐ Entre Knowlton Landing et Bryant's Landing ☐ Entre Bryant's Landing et Magog ☐ Ailleurs : _____

S'agit-il d'une résidence ☐ principale ☐ ou secondaire ?

empierrement ou l'enlèvement de la végétation naturelle. Cette artificialisation cause l'érosion de la rive et le vieillissement accéléré du lac: beaucoup de lacs de l'Estrie en sont victimes..

C'est pourquoi RAPPEL, aidé de différents organismes tels Memphremagog Conservation Inc. offre à ses membres des arbustes dans le but de revégétaliser les rives endommagées. Les arbustes offerts poussent de façon naturelle sur les berges et les rives des lacs et cours d'eau.

Les arbustes seront disponibles par la Patrouille des Jeunes qui sillonnera le lac tout l'été. Les quatre patrouilleurs auront tous reçu une formation offerte par RAPPEL et pourront vous aider dans le choix des arbustes ainsi que dans la façon de les mettre en terre. Vous devrez passer votre commande d'arbustes avant le 5 août 2000. Les arbustes seront livrés vers le 19 août. Le paiement des arbustes se fera aux patrouilleurs lors de votre commande. Les arbustes vous seront vendus au prix coûtant, soit 25 cents chacun.

N'hésitez pas à contacter MCI pour prendre rendez-vous avec les Patrouilleurs si vous voulez être certain de les rencontrer cet été. Par téléphone au (819) 843-9476 ou par courrier électronique à l'adresse suivante memphremagog@canada.com.

Pascal Quesnel

Secrétaire et responsable de la patrouille

This is why RAPPEL, with the help of other organizations including Memphremagog Conservation Inc. is offering MCI members shrubs to help revitalize the lakeshore and the banks of rivers that run into the lake. These shrubs will be available from the Youth Patrol this summer. The students will have been trained by RAPPEL to help members in the selection of shrubs and how best to plant them.

Order have to be placed before August 5th, and they will be delivered around August 19th. The shrubs will cost \$0.25 each, prepaid to the Youth patrol.

So flag down one of the four boats that will be out this summer for the Youth Patrol. If you're concerned about missing them, you can call MCI for an appointment: 819-843-9476 or email memphremagog@canada.com

Pascal Quesnel

Secretary to the Board, and Youth Patrol Supervisor

Liste de numéros de téléphone importants / List of Important Telephone Numbers

Municipalités	Magog	819 843-6501	MRC Memphremagog	819-843-9292
<i>Municipalities</i>	Magog Canton	819 843-3286	Patrouille nautique de la MRC	819 822-7613
	Austin	819 843-2388	<i>MRC's Marine Patrol</i>	
	Potton	450 292-3313	Environnement Québec	819 820-3882
	Newport	802 334-5136	Sûreté du Québec	819 564-1212
	Ogden	819 876-7117	Sûreté du Québec (urgence 24 H emergency)	819 310-4141
	Stanstead	819 876-2948	RCMP	819 564-5770

Memphremagog Conservation Inc.

61, Southiere Road, Canton de Magog (Quebec) J1X 5R9

Name : _____
 Postal Address : _____ Street : _____
 Town, City : _____ Province / State : _____
 Postal Code : _____ E-mail : _____

Please cross the appropriate square

Annual Membership ☐ Regular : \$ 25 ☐ Sustaining : \$ 100 ☐ Additional donation : \$ _____

Donations are tax deductible

Please indicate in which area of the Lake your residence is located :

- ☐ Magog ☐ Between Magog and Drummond Point ☐ Between Drummond Point and Fitch Bay
☐ Between Fitch Bay and the American border ☐ U.S. ☐ Between the American border and Knowlton Landing
☐ Between Knowlton Landing and Bryant's Landing ☐ Between Bryant's Landing and Magog ☐ Elsewhere : _____

Is it your ☐ permanent residence ☐ secondary residence ?